SNUipp-FSU 50

POUR UNE RÉFORME DES

RYTHMES SCOLAIRES,

MAIS PAS CELLE-LÀ !

F S U

L'école ne peut et ne doit avoir que des programmes nationaux. L'école ne peut et ne doit se concevoir que gratuite. On ne peut imaginer que des enfants n'aient pas les mêmes accès que d'autres aux savoirs et à la culture sur le territoire national.

Au vu de l'ampleur des dysfonctionnements remontés
des communes passées aux 4 jours ½ dans notre département :

Nous exigeons des moyens pour « *mieux d'école* » avant toute mise en œuvre d'une quelconque réforme des rythmes scolaires. Cela doit être un préalable. Le « *mieux d'école* » inclut bien sûr nos revendications sur les conditions d'enseignement et de travail des collègues. Le SNUipp-FSU 50 réclame une autre semaine d'école pour les élèves : **24h de cours pour les enseignants et 3h de concertations institutionnalisées par semaine**, ce qui suppose effectivement plus de maîtres que de classes par école.

Il doit y avoir **suspension de la réforme** et un retour aux discussions et aux temps de réflexion par des **concertations**, en prenant l'avis des acteurs concernés. L'actuelle mise en œuvre aboutit pour certains dispositifs à des conséquences inverses à celles souhaitées par le ministre, à savoir une plus grande fatigue pour les élèves et les enseignants.

Nous considérons inévitable la réécriture du décret. Une réforme des rythmes ne peut être mise en oeuvre que lorsque les conditions revendiquées par le SNUipp-FSU sont réunies. C'est-à-dire :

- une régularité des **horaires** discutés et approuvés par les équipes
- la non utilisation des **locaux** ou du matériel des classes
- un calendrier annuel du **temps de concertation** en équipe connu dès la rentrée (par exemple, un mercredi matin libéré sur 3 pour les élèves)
- des concertations approfondies avec une réelle prise en compte des propositions des acteurs concernés permettant **l'accord de tous**.
- Les TAP (Temps d'Activité Périscolaires) ne peuvent être envisagés qu'en accord avec les axes prioritaires du **projet d'école**
- Seuls **des personnels qualifiés** peuvent animer des TAP en cohérence avec le projet d'école.

Si ces conditions ne sont pas réunies, il ne doit pas y avoir d'application de la réforme, ni en 2014, ni après. Reprenons le temps de la réflexion et de la sérénité. La réforme des rythmes scolaires n'était pas l'enjeu désigné par les enseignants comme essentiel à une meilleure réussite de tous les élèves.

Le SNUipp-FSU50 vous proposera des actions revendicatives, pour vous faire entendre, dès ce mois-ci.

L'équipe départementale du SNUipp-FSU